

VOS CONTACTS

 Par Internet

Pour gérer votre contrat et retrouver vos factures sur votre espace Client 24h/24 et 7j/7 : espaceclient.edf.com

Identifiant Internet : OTR2VARYTL

 Par téléphone

- Ma facture, mon contrat, mon déménagement et pour toute réclamation au **09 69 39 33 06⁽¹⁾** (appel non surtaxé)
- Mon Compte sur Serveur Vocal 24h/24 au **0 800 123 333** (N° Vert) pour transmettre vos relevés et consulter votre solde

N° client : **5 018 480 213**

- Mes Travaux de chauffage et d'isolation au **39 29⁽¹⁾** (0,05 € TTC/min hors surcoût éventuel selon opérateur)

⁽¹⁾ du lundi au samedi de 8h à 21h

Dépannage Electricité : **09 726 750 34** (appel non surtaxé)

Dépannage Gaz : **0 800 47 33 33** (N° Vert)

 Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS
TSA 20012
41975 BLOIS CEDEX 9

 En boutique

La boutique la plus proche de chez vous sur : boutiques.edf.com

 Lieu de consommation

9 ROUTE DE MINERVE
34210 AZILLANET

Titulaire du contrat

GLASER SARAH

Votre contrat

N° de client : **5 018 480 213**
N° de compte : **4 08 7 017 874 983**
(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité

- Point de livraison (PDL) :
N° 24 108 248 900 114

 Votre compte bancaire

Titulaire du compte :

MME GLASER SARAH

Référence du compte :

Nom de la banque : BNP PARIBAS

Compte à débiter :

*****00000123968**



Document à conserver 5 ans Page 1/2

Date d'édition : 03/09/2014

Mme GLASER SARAH
9 ROUTE DE MINERVE
34210 AZILLANET

Votre nouveau calendrier de paiement

Mme,

Voici votre nouveau calendrier de paiement établi sur la base de votre consommation de l'année dernière.

Retrouvez toutes les informations concernant votre mensualisation dans le tableau suivant.



Votre nouveau calendrier de paiement

Ces mensualités correspondent à la fourniture d'Electricité

Prélèvement	Montant TTC
Le 13/10/2014	96,53 €
Le 12/11/2014	96,53 €
Le 12/12/2014	96,53 €
Le 12/01/2015	96,53 €
Le 11/02/2015	96,53 €
Le 16/03/2015	96,53 €
Le 13/04/2015	96,53 €
Le 12/05/2015	96,53 €
Le 11/06/2015	96,53 €
Le 13/07/2015	96,53 €
Le 11/08/2015	96,53 €

Prélèvement de régularisation vers le 11/09/2015

Montant total TTC

1 061,83 €

NB : Ces montants ne tiennent pas compte des éventuels services souscrits

Mieux comprendre ma mensualisation

- Ce calendrier de paiement a été défini pour la période du 16/09/2014 au 15/09/2015
- Vos mensualités correspondent à une consommation annuelle évaluée à 8557 kWh pour l'électricité. Vos consommations peuvent varier en fonction du nombre d'appareils utilisés, de la manière dont vous les utilisez et du climat.

Pour en savoir plus sur votre mensualisation, rendez-vous dès maintenant sur votre espace Client ! Vous y trouverez également toute notre actualité, des informations ainsi que des réponses à vos questions.

A bientôt sur notre site !

Votre Conseiller EDF

Les étapes clé de la mensualisation

Etape 1 : souscription et premier calendrier de paiement

A partir des informations que vous nous communiquez (superficie de votre logement, mode de chauffage, équipements électriques...) nous évaluons votre consommation pour l'année à venir et en déduisons le montant de vos mensualités. Vous recevez un calendrier de paiement reprenant toutes ces informations.

Etape 2 : ajustement des mensualités

Au cours de l'année, un relevé de votre compteur est réalisé. Si un écart de votre consommation est constaté, nous modifions le montant de vos mensualités à la hausse ou à la baisse.

Dans ce cas, vous recevez un courrier « Modification de votre calendrier de paiement ».

Etape 3 : facture de régularisation

Après la dernière mensualité, un relevé de compteur est de nouveau réalisé. Nous vous facturons la différence entre ce que vous avez réellement consommé et ce que vous avez déjà réglé. Un remboursement ou un prélèvement est alors réalisé sous quinzaine.

Vous recevez une facture de régularisation.

Etape 4: reconduction de votre calendrier de paiement

La mensualisation est reconduite sauf demande contraire de votre part. Vous recevez un nouveau calendrier de paiement sur la base de vos consommations de l'année précédente.